PROJET DE LOI

adopté

le 12 décembre 1988

N° 22 **S É N A T**

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé à Montréal le 16 septembre 1987 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1988.

Le Président,
Signé: ALAIN POHER.

⁽¹⁾ Nota: Voir le document annexé au n° 167 A.N. (9° législ.)